

Orléans, le 10 juin 2009

VŒU SUR LE PRES
POLE DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ORLEANS-TOURS

Depuis de nombreuses années, le CESR met en avant l'impératif de renforcement du pôle universitaire régional, élément déterminant pour le développement économique et social de la région Centre.

Le contexte actuel au sein de la communauté universitaire et estudiantine française, qui a affecté également certaines composantes des universités d'Orléans et de Tours, ainsi que certaines déclarations de responsables politiques préoccupent le CESR en raison des lourdes conséquences qui pourraient en résulter sur nos Universités régionales et sur la concrétisation du renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur régional.

Dans cette situation le CESR tient à renouveler sa confiance et son soutien aux présidents des deux universités, aux équipes pédagogiques qui ont maintenu le dialogue avec les étudiants.

Le PRES doit être opérationnel au 1^{er} janvier 2010.

Le CESR, dans sa communication du 8 octobre 2008, a insisté sur l'aspect vital de la coopération des deux universités en Région, matérialisé par la réalisation d'un PRES opérationnel au 1^{er} janvier 2010.

Il importe de consolider le potentiel, et la notoriété, de l'enseignement supérieur et de la recherche de notre territoire ; le PRES en est le véhicule indispensable.

Le CESR appelle de ses vœux la réalisation par les universités des étapes suivantes :

- Poursuivre la réflexion pour concrétiser par les deux universités la formalisation du projet de PRES permettant la validation finale par le Ministère pour la fin de l'année 2009
- Mettre en place les structures et les actions à partir du début 2010.
- Le PRES étant opérationnel, étudier rapidement l'élargissement et l'association dans le PRES des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieurs qui le souhaitent.
- Conduire une politique volontariste coordonnée en faveur de l'accueil et des conditions de vie et de travail des étudiants.

- Approfondir et formaliser les partenariats et les coopérations qui existent avec les universités ou les pôles universitaires et en développer de nouveaux.
- Identifier les projets novateurs valorisant leurs domaines d'excellence.

La volonté du Président du Conseil régional, soutenue par le CESR, d'élaborer un schéma régional de l'enseignement supérieur exprimée dans la communication sur la stratégie de l'innovation en région Centre, sera largement conditionnée par la mise en place opérationnelle du PRES et de son rôle fédérateur. Le PRES se doit d'être la structure centrale de ce Schéma régional de l'enseignement supérieur.

L'ensemble des acteurs, et des décideurs, doit soutenir la démarche et se mobiliser derrière la communauté universitaire régionale et lui témoigner sa confiance.

Lors de la conférence-débat sur la réforme des collectivités locales, organisée le 17 avril dernier par le CESR, le Président du Conseil régional s'est déclaré favorable à une compétence régionale pour l'immobilier universitaire ; le Président du Conseil général du Loiret a suggéré au Président du Conseil régional de rassembler les Présidents des Conseils généraux pour favoriser la coordination et la cohérence des actions. Il faut matérialiser de telles démarches car elles sont porteuses de progrès et d'efficacité.

L'enjeu et l'imminence du PRES doivent favoriser le dialogue et la mobilisation de l'ensemble des élus des collectivités pour franchir une nouvelle étape dans l'organisation de notre enseignement supérieur et de notre recherche.

Le PRES doit être porteur d'une image nouvelle, d'une dynamique renforcée, portées par tous ;

Voeu adopté à la majorité (1 contre et 11 absentions)

Xavier BEULIN